

Agen, le **15 MARS 2022**

**SYNTHÈSE DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC SUR LE PROJET D'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
AUTORISANT LE SMEAG À EFFECTUER DES RÉGULATIONS DE SILURES
POUR AMÉLIORER LA MONTAISON ET LA REPRODUCTION DES POISSONS MIGRATEURS
SUR LE SECTEUR DE SAINT-SIXTE EN LOT-ET-GARONNE**

Consultation du public du 8 février 2022 au 1er mars 2022
sur le site internet de la Préfecture de Lot-et-Garonne

Résumé des observations	Prise en compte dans la formulation de l'acte
Deux observations ont été formulées de la part du SMEAG :	
1 - Sur l'ajout de personnel participant aux pêches	1 - Ajout du personnel à l'article 2
2 - Sur la possibilité d'obtenir une carte précisant les limites amont-aval des frayères de Saint-Sixte et Saint-Nicolas-de-la-Balermé	2 - Une carte sera fournie par la RN Frayère d'aloses.

Le Chef du Service Environnement


Stéphane BOST